



ADDENDA # 1

Date : Le 07 mars 2023

Titre : Services de nettoyage pour l'ambassade du Canada en Arabie saoudite, à Riyad

Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement modifie par la présente, conformément au présent addenda, la Demande de propositions (DDP) pour la prestation de services de nettoyage, portant le numéro 23-232219. Le présent addenda fait partie de la DDP et a pour objet :

1. Répondre aux questions relatives à la DDP

Le présent addenda est émis avant la réception des offres afin de fournir des révisions et des clarifications aux documents d'appels d'offres.

QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q1. L'entrepreneur peut-il utiliser les nettoyeurs et le superviseur existants sur le site pour effectuer le nettoyage de la clôture du périmètre, de l'extérieur du bâtiment et de toutes les vitres ?
- R1. D'après l'expérience de Mission, ces tâches prennent au moins une semaine à accomplir et l'utilisation des mêmes nettoyeurs pour les effectuer entraînera des retards sur les autres tâches quotidiennes et hebdomadaires. La mission ne tolérera aucune interruption de service due à la réaffectation des ressources.
- Q2. Est-ce que tout le verre signifie que les puits de lumière dans la résidence officielle et la chancellerie sont inclus ?
- R2. Oui. Tout le verre comprend tous les composants en verre de la chancellerie et de la résidence officielle, qui sont situés dans l'enceinte de la mission. Aucune zone n'est exclue.
- Q3. Existe-t-il une norme minimale pour les matériaux et fournitures à fournir conformément à la clause 5.4.1.2 ?
- R3. Comme identifié sous la section **5.4.1.2 de l'énoncé des travaux** :

« Tous les produits utilisés pour répondre au présent besoin doivent être conformes aux codes de santé et de sécurité. Le Canada favorisera l'utilisation de produits et de pratiques écologiques lorsque cela est possible. Les produits de nettoyage fournis doivent, lorsque possible, comporter une éco-étiquette approuvée qui confirme les caractéristiques environnementales et l'efficacité du produit.

Tous les produits et accessoires de nettoyage doivent être correctement étiquetés. Tous les produits chimiques utilisés doivent avoir une fiche de données de sécurité (FDS) pouvant être inspectée. Tous les produits chimiques non approuvés par le chargé de projet doivent être retirés immédiatement. L'entrepreneur doit les remplacer par des produits du bon type.

Seuls les produits et les fournitures approuvés par le chargé de projet pourront être utilisés. »

La préférence sera donnée aux produits des fabricants certifiés ISO et ci-dessous sont des marques recommandées mais les soumissionnaires peuvent proposer un équivalent :



Papier hygiénique (régulier, deux épaisseurs);	Sanita, Kleenex, Fine
Essuie-mains en papier, rouleaux;	Sanita, Kleenex
Essuie-mains en papier, à pliage double;	Sanita, Kleenex
Sacs de recyclage en plastique transparents normaux de différentes tailles;	N'importe quel
Sacs à ordures en plastique noirs normaux de différentes tailles;	N'importe quel
Savon pour les mains, liquide ou en mousse (selon les besoins);	Dettol, Palmolive, Dove
Savon pour les mains, en barres;	Pas nécessaire
Désinfectants pour les mains;	Purell, Dettol, Lifebuoy
Détergent à vaisselle;	Lux, Fairy, Pril, Finish
Éponges de nettoyage;	Vileda, Scotch-Brite,
Linges à vaisselle;	Vileda, Scotch-Brite,
Assainisseurs d'air Dettol;	Dettol
Nettoyants et rafraîchisseurs pour toilette;	Harpic, Dac, Airwick
Une boîte de mouchoirs pour chaque poste de travail.	Sanita, Kleenex

Q4. L'entrepreneur peut-il faire appel à des sous-traitants ?

R4. Non.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES